



la cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Jusqu'au mercredi 10 octobre 2019

Résidence à la maison des auteurs d'Angoulême - Appel à candidatures

La Maison des auteurs invite les auteurs de narration graphique (bande dessinée, cinéma d'animation, multimédia ou transmédia) à candidater pour l'obtention d'une résidence d'une durée de quelques mois à deux ans. Clôture des inscriptions mercredi 10 octobre 2019.

La maison des auteurs met à la disposition d'auteurs de narration graphique (bande dessinée, cinéma d'animation, multimédia ou transmédia) dont le projet a été accepté par son comité d'agrément, ses locaux, équipements et services pour une durée de quelques mois à deux ans.

En contrepartie du soutien apporté par la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, il sera demandé une participation de 150 € par an aux résidents.

Au cours de sa résidence ou à son terme, l'auteur pourra être amené à réaliser une présentation publique du projet pour lequel il a reçu le soutien de la maison des auteurs. Le contenu et le mode de présentation seront arrêtés en amont et en concertation avec la direction de la maison des auteurs.

- Chaque auteur accueilli en résidence dispose d'un atelier individuel ou collectif.
- Des appartements individuels (studio ou T2) ou collectifs (T3) peuvent être mis à la disposition des résidents, sous conditions pour une durée maximale d'un an. En cas de mise à disposition d'un logement, les charges d'eau, gaz et électricité sont à la charge du résident sauf indications contraires. Les animaux ne sont pas acceptés.

[Renseignements et modalités de candidatures sur le site de la Cité internationale de la bande-dessinée et de l'image.](#)

